

MODALITES ET BULLETIN D'ADHESION 2019

En adhérant à la FémasIF, vous devenez également membre de la Fédération Nationale des Maisons et Pôles de Santé **FFMPS**. Vous bénéficiez à ce titre des informations de la FFMPS transmises régulièrement (évolutions réglementaires, négociations sur les modalités de financements, agendas de rencontres sur les MSP/PSP, formations...).

L'adhésion à la FémasIF/FFMPS est également une marque de reconnaissance de l'importance du travail mené par la FFMPS au niveau national pour favoriser le développement d'équipes pluri-professionnelles de soins de 1^{er} recours et un soutien aux actions menées par la FémasIF pour le niveau régional.

| Informations à compléter | |
|---|---|
| Nom de la structure : | |
| Adresse professionnelle : | |
| Nom – Prénom du contact : | |
| Téléphone : Mail : Date : | |
| Montant de l'adhésion annuelle à la FémasIF à indiquer à droite | _ |

| Montant de l'adhésion annuelle à la FémasIF à indiquer à droite | | |
|---|------|--|
| Un professionnel de santé isolé ou une MSP en projet | 50€ | |
| Une MSP ayant touché le FIR | 200€ | |
| Une MSP ayant touché ACI | 400€ | |
| Une CPTS | 500€ | |

Est-ce que vous (ou un membre de l'équipe) souhaitez :

- vous présenter au Conseil d'Administration 2019 (Assemblée Générale juin 2019) OUI NON
- participer à des groupes de travail ? OUI NON

Moyens de paiement : vous pouvez adhérer <u>en ligne</u> via helloasso ou par courrier en retournant ce bulletin avec le chèque correspondant à votre situation à l'ordre de la FémasIF :

FémasIF - 53 quai de la Seine - 75019 Paris

Contact: 06 95 93 83 47 - femasif.assist@gmail.com

Merci de votre soutien et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des guestions